

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du marché n° 163-026 du 02/05/2023, relatif à la « Fourniture, installation et mise en service des équipements de laboratoire au profit de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale et ses annexes », conclu avec la société **SARL HTDS Algérie**, dont le siège social est « 18 lot DOUDOU Mokhtar, Ben Aknoun-Alger », cette dernière est mise en demeure pour la première fois afin d'accomplir les engagements contractuels du marché.

A cet effet, la société **SARL HTDS Algérie** est tenue de remédier à ce problème et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P).

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.